Avertissements agricoles - édition de la station Alsace et Lorraine - n° 16 2 juin 1982

GRANDES CULTURES

/ CEREALES /

BLES D'HIVER

Certains blés d'hiver, notamment en Lorraine, atteignent seulement le stade "début épiaison", stade favorable à une éventuelle intervention fongicide.

Pour juger de l'opportunité du traitement et pour le choix des produits, consulter notre dernier bulletin (n° 15 du 26 mai).

PUCERONS DES EPIS (Sitobion avenae)

Notre réseau d'observateurs ne signale pas, pour l'instant, d'infestation importante des cultures par le puceron des épis. Néanmoins, il y a lieu de suivre l'évolution des populations jusqu'au stade "grain laiteux".

En cas de nécessité (1 épis sur 2 infesté par au moins 5 pucerons), intervenir avec l'une des matières actives suivantes : pyrimicarbe, phosalone, bromophos, endosulfan, dialiphos + endosulfan, thiométon + endosulfan, éthiophencarbe + oxydéméton méthyl.

ORGES D'HIVER - ESCOURGEONS

Toute traitement fongicide est maintenant inutile.

ORGES DE PRINTEMPS

Stade : montaison à début épiaison.

De nombreuses parcelles présentent de fortes attaques d'oïdium. Dans ces situations, intervenir courant montaison, avec un produit anti-oïdium spécifique. Consulter notre tableau "fongicides céréales" diffusé dans le bulletin n° 8 du 7 avril.

/ CULTURES LEGUMIERES /

TEIGNE DU POIREAU

Le vol de la deuxième génération a débuté. Les premières pénétrations des jeunes chenilles sont observées en cultures. Elles vont s'intensifier rapidement. Il est recommandé d'intervenir sans attendre. Ajouter un mouillant à la bouillie.

Utiliser l'un des produits suivants (g/hl) :

- étrimphos : 25
- azinphos éthyl et méthyl : 40
- chlorpyriphos méthyl : 45
- parathion méthyl : 40

PUCERONS

Ces ravageurs sont actuellement très actifs. Suivre attentivement leur développement afin d'intervenir suffisamment tôt notamment sur haricots, choux, salades ...

Nous rappelons que l'oxydéméton-méthyl (Métasystémox - Anthonox) le phosphamidon (Dimecron 10) et le vamidothion (Kilval - Sépaphid) sont interdits en cultures maraichères, choux à choucroute compris.

P../..4

/ BETTERAVES /

PUCERONS

Le vol des pucerons a été intense ces derniers jours et les premières infestations, parfois importantes, sont notées depuis le 1er juin.

Nous rappelons qu'un traitement spécifique est justifié si l'on dénombre :

- pucerons noirs : une betterave sur deux porteuse d'une colonie,
- pucerons verts : 2 à 5 individus pour 10 betteraves.

Faire les comptages sur 100 betteraves.

Choisir l'une des matières actives suivantes (g m.a./ha) :

. diméthoate : 500 (noir et vert)
. éthiofencarbe : 500 (vert)
. formothion : 500
. isolane : 200
. mévinphos : 350 (noir et vert)
. oléoparathion : 200 + huile (noir et vert)
. oxydéméton méthyl : 200
. parathion éthyl : 200 (noir et vert)
. phosphamidon : 300 (noir et vert)
. pirimicarbe : 250 (noir et vert)
. thiométon : 200
. vamidothion : 500
. parathion méthyl : 300 (noir et vert)
. deltaméthrine + hepténophos (noir et vert).

/ HOUBLON /

MILDIOU

L'élongation des lianes de houblon, très rapide ces derniers jours, laisse une importante surface foliaire non protégée contre le mildiou. La protection fongicide est à renouveler à partir du 7 juin.

OIDIUM

Il est conseillé d'ajouter, à la bouillie anti-mildiou, notamment pour les parcelles traditionnellement infestées, l'un des anti-oïdium suivants :

- soufre mouillable : 150 à 200 g/hl (éviter de traiter pendant les fortes chaleurs),
- bupirimate : (50 cm3 de produit commercial par hl),
- triadiméfon (Bayleton 5 : 75 g/hl - Bayleton 25 : 15 g/hl).

PUCERONS (Phorodon humuli)

Il est nécessaire de suivre très attentivement l'évolution des colonies de pucerons en vue du 1er traitement aphicide. On réalisera ce traitement lorsque le seuil de 50 pucerons en moyenne par feuille sera atteint. Employer l'un des produits systémiques suivants :

- ométhoate (Folimate : 250 cm3/hl),
- méthomyl (Lannate : 25 cm3/hl).

Pour des informations complémentaires relatives à l'utilisation des aphicides on consultera utilement "Le Guide du Houblonnier", notice diffusée par le Comité Technique du Houblon d'Alsace.